



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> octobre 2019  
Français  
Original : anglais

### Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

#### Rapport du Secrétaire général

## I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution [2463 \(2019\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région<sup>1</sup>, le présent rapport retrace l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2019/229](#)) et couvre la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2019.

## II. Principaux faits nouveaux

### A. Conditions de sécurité

2. Durant la période considérée, les conditions de sécurité sont restées précaires en République démocratique du Congo, où les groupes armés illégaux ont continué de commettre des atrocités contre la population civile et d'attaquer les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Par ailleurs, la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs ont été mises à mal par les atteintes à la sécurité dans les zones transfrontalières, l'insécurité en République centrafricaine et les affrontements sporadiques entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition au Soudan du Sud.

3. Dans l'est de la République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (ADF) sont soupçonnées d'avoir commis des attaques dans la région de Beni, notamment dans les zones touchées par l'épidémie de maladie à virus Ebola. Par

<sup>1</sup> Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. Par ailleurs, quatre organisations intergouvernementales sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



ailleurs, les liens présumés entre les ADF et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont suscité de graves inquiétudes dans la région. Le 18 avril, l'EIIL a revendiqué une attaque qui aurait été commise deux jours plus tôt par les ADF contre un camp des FARDC à Bovota (Nord-Kivu), dans laquelle deux soldats et un civil ont perdu la vie. Le groupe terroriste a depuis revendiqué d'autres attaques qui ont également été attribuées aux ADF. Lors d'une intervention dans les médias le 29 juin, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi s'est inquiété de l'adoption par les ADF des tactiques terroristes employées par l'EIIL. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo n'a cependant pas confirmé l'existence de liens directs entre les ADF et l'EIIL.

4. Les FARDC et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ont poursuivi leurs opérations militaires conjointes contre les ADF. Lors d'une offensive le 30 mai, elles ont tué 26 combattants des ADF à Ngite (Nord-Kivu).

5. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont continué de perdre en capacités opérationnelles durant la période considérée, du fait du rapatriement en 2018 de la plupart de leurs ex-combattants qui se trouvaient dans des camps de l'est de la République démocratique du Congo et des opérations conjointes constantes des FARDC et de la MONUSCO. Le décès du dirigeant du groupe, Ignace Murwanyashaka, en Allemagne le 16 avril, n'a pas eu d'effet immédiatement perceptible sur la structure opérationnelle et le moral des rebelles. Les FDLR sont restées actives et leurs réseaux locaux et régionaux ont continué de faire peser une menace sur les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Le nombre de faits de violences sexuelles liées aux conflits attribués aux combattants des FDLR a augmenté dans le territoire de Nyiragongo. La plupart des victimes ont été attaquées alors qu'elles allaient ramasser du bois de chauffage et du charbon dans le parc national des Virunga. Des violences sexuelles liées aux conflits restent signalées dans le territoire de Rutshuru, où s'affrontent des membres des FDLR et des Nyatura.

6. En décembre 2018, le Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), une faction des FDLR, a subi une très forte pression de la part de la milice Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) et s'est vu forcé de fuir vers le sud. Des centaines de combattants du CNRD ayant abandonné leurs positions dans le Nord-Kivu et les milliers de civils rwandais Hutu qui les accompagnaient se sont réinstallés dans le Sud-Kivu en janvier 2019. Des affrontements ont éclaté à plusieurs reprises lors de ce déplacement, qui a commencé aux alentours du 23 décembre 2018, faisant des victimes dans les rangs du CNRD et parmi les civils. Les FARDC et la MONUSCO ont poursuivi les rebelles jusque dans le Sud-Kivu. Les membres du CNRD ont été accusés d'avoir perpétré des violences sexuelles contre des mineurs lors d'affrontements avec les FARDC à Kalehe (Sud-Kivu).

7. La coalition « P5 », groupe armé composé d'organisations de l'opposition politique rwandaises, a été fragilisée par l'arrestation le 30 avril et l'extradition depuis les Comores de Callixte « Sankara » Nsabimana, le dirigeant du Front de libération nationale (FLN), la branche armée du Mouvement rwandais pour le changement démocratique. Le 23 mai, Callixte Nsabimana a été inculpé de 16 crimes, notamment de terrorisme, d'enlèvement, de meurtre et de négation du génocide. Il a plaidé coupable de tous les chefs d'accusation. Malgré ces revers, les membres de la coalition, qui bénéficient de l'appui du groupe armé local Ngomino et d'éléments résiduels des FDLR, se seraient ralliés et réorganisés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

8. De même, bien que les opérations militaires menées par les FARDC et la MONUSCO début 2019 aient permis de réduire la présence de la Résistance pour un État de droit au Burundi dans le Sud-Kivu, des membres du groupe combattraient le

Congrès national du Rwanda aux côtés de membres des Maï-Maï Yakutumba depuis le mois de mai.

9. Au Burundi, la situation en matière de sécurité est dans l'ensemble restée calme, mais des atteintes à la sécurité et des violations des droits de l'homme y ont été signalées.

10. En République centrafricaine, des groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation le 6 février 2019 ont été accusés d'avoir violé certaines dispositions de l'Accord et menacé des civils. Ainsi, le 21 mai 2019, des combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont tué 42 personnes, essentiellement des civils, près de Paoua. Les dirigeants du groupe ont par la suite remis aux autorités centrafricaines trois combattants ayant participé à l'attaque, après un dialogue politique soutenu avec les garants et facilitateurs de l'Accord (notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine) et en raison de la pression militaire exercée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Au cours du premier semestre de 2019, 102 actes de violence sexuelle liée aux conflits ont été signalés, dont 54 ont été commis après la signature de l'accord de paix, en violation flagrante de ses dispositions.

11. Au Soudan du Sud, les combats sporadiques entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces d'opposition se sont poursuivis dans certaines parties du pays, de même que les affrontements entre groupes d'opposition. Des violences inter- et intracommunautaires, qui ont fait des victimes civiles et entraîné des déplacements, ont également été signalées. Depuis le début de l'année, l'ONU a recensé 211 cas de violences sexuelles liées aux conflits, principalement dans les États de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental.

12. Dans d'autres parties de la région des Grands Lacs, des problèmes de sécurité dans des zones transfrontalières ont provoqué des tensions entre pays au cours de la période considérée. Le 24 mai, un Rwandais et un Ougandais ont été tués par les forces militaires rwandaises. Le 25 mai, des délégations des polices ougandaise et rwandaise se sont réunies pour s'entretenir de la situation. Le 27 mai, le corps du ressortissant rwandais a été remis aux autorités de son pays au poste-frontière de Gatuna.

## **B. Évolution de la situation politique**

13. La passation pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo, la main tendue à ses pairs par le Président Tshisekedi et l'engagement renouvelé de certains pays comme l'Angola, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda en faveur de la coopération et de l'intégration régionales ont imprimé un nouvel élan aux relations régionales et créé une forte dynamique en faveur du renforcement de la coopération. Les tensions n'ont pas disparu pour autant, qu'il s'agisse des désaccords entre pays ou des différends liés au dialogue et aux processus politiques.

14. En République démocratique du Congo, Sylvestre Ilunga Ilunkamba a été nommé Premier Ministre le 20 mai. Le 26 août, il a annoncé la formation d'un gouvernement, à l'issue des négociations entre le mouvement politique du Président Tshisekedi, le Cap pour le changement, et celui de l'ancien Président Joseph Kabila, le Front commun pour le Congo. Le nouveau gouvernement est composé de 67 membres, à savoir le Premier Ministre, 5 vice-premiers ministres, 10 ministres d'État, 31 ministres aux fonctions, 3 ministres délégués et 17 vice-ministres. Les membres du CACH ont hérité de 23 portefeuilles ministériels et les membres du FCC

en ont obtenu 42. Plus de 70 % des membres du gouvernement n'ont jamais exercé de fonctions ministérielles par le passé. L'équipe gouvernementale compte 17 % de femmes, dont certaines ont été nommées à la tête de ministères très importants, comme celui des affaires étrangères ou celui du plan. Le 3 septembre, le Premier Ministre a présenté le programme du Gouvernement à l'Assemblée nationale.

15. Le 24 avril, l'Assemblée nationale a élu son bureau, dirigé pour la première fois par une femme, Jeanine Mabunda, membre du FCC. Le 11 juin, la Cour constitutionnelle a annoncé l'invalidation de l'élection de deux sénateurs, tous deux membres de la coalition Lamuka, et de 33 députés nationaux, dont 21 sont affiliés à Lamuka et 12 appartiennent à des partis associés au FCC. Trente-deux membres du FCC et un membre du CACH ont été élus à leur place. La décision de la Cour constitutionnelle a donné lieu à des manifestations à Kinshasa et dans plusieurs autres villes. L'arrêt a été partiellement infirmé les 3 et 4 juillet, après un nouvel examen. Le 27 juillet, le Sénat, où le FCC est majoritaire, a élu à sa présidence Alexis Thambwe Mwamba, ancien Ministre de la justice et membre du FCC.

16. Des évolutions positives ont été constatées sur le plan de la participation des opposants à la vie politique en République démocratique du Congo. Ainsi, Moïse Katumbi, Antipas Mbusa Nyamwisi et Jean-Pierre Bemba ont regagné le pays respectivement le 20 mai, le 31 mai et le 23 juin. Le retour de ces personnalités est largement perçu comme le signe de l'amélioration du climat politique dans le sillage de la toute première passation pacifique du pouvoir après des élections.

17. Au Burundi, les préparatifs des élections ont commencé. Le 17 avril, l'Assemblée nationale a adopté le nouveau code électoral. Le 28 juin, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que les élections présidentielle, législatives et locales se tiendraient le 20 mai 2020. Dans un discours à la nation prononcé le 1<sup>er</sup> juillet, le Président burundais Pierre Nkurunziza a réaffirmé que les élections seraient financées sans aide extérieure. Les consultations entre membres de la Communauté d'Afrique de l'Est au sujet de la marche à suivre dans le cadre du dialogue interburundais se poursuivent.

18. Malgré la nouvelle dynamique évoquée précédemment tendant au renforcement de la coopération régionale, les relations entre le Burundi et le Rwanda sont restées tendues. Par ailleurs, après une forte dégradation des relations bilatérales, le Rwanda et l'Ouganda ont signé, à Luanda le 21 août, un mémorandum d'accord destiné à apaiser les tensions et à rétablir des relations amicales entre les deux pays (voir par. 40 ci-après). Pendant la période considérée, les tensions entre les deux pays ont été fortement ravivées par plusieurs événements : la comparution de Callixte Nsabimana, dirigeant du FLN, devant un tribunal à Kigali le 23 mai (voir par. 7 ci-dessus) ; l'incident intervenu en zone transfrontalière le 24 mai (voir par. 12 ci-dessus) ; la fermeture par le Rwanda du poste frontière de Gatuna/Katuna pour rénovations ; la publication par le Rwanda d'un avis recommandant à ses citoyens d'éviter de se rendre en Ouganda.

19. En République centrafricaine, la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation s'est poursuivie. Le 7 mars, l'Assemblée nationale a élu son bureau, qui ne comprend que 3 femmes sur 14 membres, malgré la loi sur la parité, qui prévoit que les femmes représentent au minimum 35 % du personnel des institutions de l'État. Le 22 mars, un gouvernement composé de 39 membres a été formé. Il est composé de membres de la majorité présidentielle, de groupes armés et de groupes d'opposition politique. Le 5 juin, la Cour constitutionnelle a censuré la loi portant code électoral adoptée par l'Assemblée nationale le 23 avril au motif que certaines de ses dispositions n'étaient pas conformes à la Constitution, notamment pour ce qui était de la représentation des femmes.

20. En ce qui concerne le Soudan du Sud, les dirigeants des parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud se sont réunis à Addis-Abeba les 2 et 3 mai. Les parties ont fait remarquer que certaines tâches préalables à la transition essentielles à la formation d'un Gouvernement d'unité nationale n'avaient pas été menées à bien. Par conséquent, elles ont convenu de prolonger la période de pré-transition pour une durée de six mois à compter du 12 mai.

21. Au Soudan, le Président Omar Al-Bashir a été chassé du pouvoir le 11 avril, après des mois de manifestations à Khartoum. Le mouvement de contestation s'est néanmoins poursuivi par la suite, l'opinion publique refusant d'accepter le Conseil militaire de transition comme unique autorité de transition. Le 6 juin, la répression violente des manifestations ayant fait plus de 100 morts, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a suspendu la participation du Soudan à toutes les activités de l'Union « jusqu'à la mise en place effective d'une autorité civile de transition ». Le 17 août, à la suite d'intenses activités de médiation menées par l'Union africaine et l'Éthiopie, le Conseil militaire de transition a décidé, avec les Forces pour la liberté et le changement, une coalition de groupes d'opposition, de former un Gouvernement de transition dirigé par des civils. Le 21 août, Abdallah Hamdok a été investi Premier Ministre du Gouvernement de transition.

### C. Situation humanitaire

22. En République démocratique du Congo, les déplacements de population demeurent une préoccupation majeure et restent source d'instabilité. Au 30 juin 2019, le pays comptait 548 153 réfugiés et demandeurs d'asile et 4,8 millions de déplacés. Dans un contexte de résurgence des violences intercommunautaires dans la province de l'Ituri, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a signalé que des dizaines de milliers de personnes vivaient dans des communautés d'accueil ou dans des camps de déplacés. Il a recensé 94 612 déplacés (15 991 ménages) à Nobili et dans neuf localités environnantes dans le Nord-Kivu. Plus de 8 600 personnes nouvellement déplacées auraient franchi la frontière avec l'Ouganda. Des organisations humanitaires ont commencé à prendre des mesures d'intervention d'urgence pour répondre aux besoins des personnes nouvellement déplacées ayant trouvé refuge dans des communautés d'accueil ou dans des camps.

23. Durant la période considérée, la situation humanitaire s'est considérablement dégradée dans certaines parties de la République démocratique du Congo, en raison principalement des conflits intercommunautaires et des activités des groupes armés et des violences correspondantes, ce qui a provoqué des déplacements de population et posé divers problèmes en matière de protection. Dans le territoire de Masisi (Nord-Kivu) plus de 67 000 personnes ont été déplacées au cours des seuls mois de juin et juillet. Dans le même temps, des dizaines de milliers de personnes ont fui les violences dans la province de l'Ituri, portant à près de 400 000 le nombre de personnes déplacées dans les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu. Dans la zone des Hauts-Plateaux du Sud-Kivu, près de 180 000 personnes ont été déplacées en mai et juin.

24. L'épidémie de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo suscite des inquiétudes et nécessite une intervention humanitaire internationale urgente. Si des mesures ont été prises à l'échelle nationale, les pays voisins restent en état d'alerte élevé, après la détection de cas en Ouganda le 11 juin, premiers cas connus de contamination transfrontière. Après que quatre cas d'Ebola aient été signalés à Goma, les autorités rwandaises ont temporairement fermé le poste frontière séparant Goma de la ville rwandaise voisine de Gisenyi le 1<sup>er</sup> août, pour tenter d'endiguer l'épidémie. La frontière a été rouverte plus tard dans la journée et des représentants des pouvoirs publics rwandais ont indiqué que des mesures avaient été

prises pour contrôler les voyageurs venant du pays voisin. Le 16 août, la République démocratique du Congo a confirmé que l'épidémie s'était propagée à une troisième province, de nouveaux cas ayant été confirmés dans le territoire de Mwenga (Sud-Kivu). Le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda ont continué de consolider les mesures préventives en place, notamment en renforçant les contrôles aux postes frontière et en vaccinant le personnel médical travaillant dans les zones frontalières.

25. On estime qu'environ 75 000 Burundais ont regagné leur pays depuis septembre 2017, principalement depuis la République-Unie de Tanzanie. En août 2019, la région comptait encore plus de 400 000 réfugiés burundais.

26. Durant la période considérée, le nombre de cas de paludisme et de choléra dans la région a connu une forte hausse, notamment au Burundi et en Ouganda. Le 10 juin, le Ministère de la santé de la République du Congo a déclaré qu'une épidémie de rougeole avait éclaté dans le pays. Le nombre de cas suspectés est en augmentation depuis le début de 2019. Il était estimé à 87 000 au 19 mai, ce qui représente une envolée de plus de 700 % par rapport à la même période l'année précédente. L'épidémie a touché 23 des 26 provinces du pays. La République démocratique du Congo doit par ailleurs faire face à une épidémie de choléra qui sévit dans plus de deux tiers de ses provinces. La plupart des cas ont été signalés dans les provinces du Haut-Lomami, du Haut-Katanga, du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et du Tanganyika.

27. Au Soudan du Sud, la situation humanitaire ne s'est pas améliorée. Durant la période considérée, on a recensé 1,9 million de déplacés et 2,3 millions de réfugiés. Le 14 juin, le Programme alimentaire mondial a prévenu que près de 7 millions de personnes étaient touchées par les pénuries alimentaires graves et que plus de 20 000 d'entre elles étaient en proie à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire.

28. En République centrafricaine, les déplacements provoqués par les attaques contre les civils se sont poursuivis. Quelque 2,9 millions de personnes auraient besoin d'une aide et de protection. En juin 2019, près d'un Centrafricain sur cinq avait été forcé d'abandonner son foyer. Au total, 605 000 personnes avaient cherché refuge dans les pays voisins et 594 000 étaient déplacées. On estime en outre que 1,8 million de personnes manquaient gravement de nourriture.

## **D. Droits de la personne**

29. Malgré les quelques améliorations observées en République démocratique du Congo, la situation des droits de la personne dans la région demeure préoccupante. Il a notamment été fait état de graves violations des droits de la personne, de violences sexuelles et fondées sur le genre, de restrictions de l'espace politique, d'une culture d'impunité, de difficultés d'accès à la justice et d'atteintes aux droits et libertés fondamentaux. De nombreux faits de violences sexuelles liées aux conflits ont été signalés dans les provinces touchées par les affrontements. D'avril à juin 2019, 170 cas ont été enregistrés, pour un total de 298 victimes, dont 56 mineurs. Cinquante-neuf pour cent de ces faits ont été imputés à des groupes armés et 41 % à des acteurs étatiques.

30. En République démocratique du Congo, les premières mesures prises par le Président Tshisekedi pour ouvrir l'espace politique se sont traduites par la libération de détenus politiques et de prisonniers d'opinion et le retour de figures politiques de l'opposition et par un meilleur respect des libertés fondamentales, notamment de la liberté d'expression. La situation des droits de la personne ne s'est cependant pas améliorée dans les provinces touchées par le conflit armé, où la plupart des violations ont été constatées. Selon le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, un nombre important de violations sont imputables à des agents de l'État,



en particulier des éléments des FARDC, et à des groupes armés, notamment le NDC-R, les ADF et les FDLR.

31. Le 7 juin, l'auditorat militaire du Nord-Kivu a lancé un mandat d'arrêt contre le chef du groupe armé NDC-R, Guidon Shimiray Mwissa, pour crime contre l'humanité par viol et crime de guerre par recrutement d'enfants soldats. Guidon Shimiray Mwissa et son groupe luttent contre d'autres groupes armés pour le contrôle de territoires dans la province du Nord-Kivu.

32. Le 8 juillet, la Cour pénale internationale a déclaré Bosco Ntaganda, ancien chef d'état-major et commandant des opérations de l'Union des patriotes congolais/Forces patriotiques pour la libération du Congo, coupable de 18 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité à raison de faits commis en 2002 et 2003 dans la province de l'Ituri (meurtres, viols, réduction en esclavage sexuel, utilisation d'enfants soldats). Il s'agit du premier accusé reconnu coupable d'esclavage sexuel par la Cour.

33. Au Burundi, des violations des droits de la personne et des restrictions de l'espace politique ont été signalées. Des membres du parti politique d'opposition, le Congrès national pour la liberté (CNL), ont affirmé que leurs activités faisaient l'objet de restrictions et déclaré avoir été victimes de harcèlement. En mai, le président de la Cour suprême et le procureur général ont ordonné la saisie de biens appartenant à 32 personnalités de l'opposition, militants de la société civile et journalistes en exil, tous accusés d'avoir participé à la tentative de putsch de 2015. Le 18 juin, le Ministère de l'intérieur a suspendu les activités de l'organisation non gouvernementale nationale Parole et actions pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités au motif que ses activités troublaient la paix et l'ordre public et ternissaient l'image du pays.

34. En République centrafricaine, il a été fait état de graves violations des droits de la personne commises contre la population civile, y compris par les parties à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. En outre, dans certaines régions du pays contrôlées par le Gouvernement, des restrictions aux libertés fondamentales ont été rapportées. La Cour pénale spéciale a poursuivi ses travaux sur plus de 20 cas prioritaires liés à des infractions graves au droit international.

### **III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

#### **A. Engagements pris par la République démocratique du Congo**

35. À l'issue de la transition politique pacifique en République démocratique du Congo, le Président Félix Tshisekedi a engagé, dans la région et au-delà, une politique d'ouverture visant notamment à améliorer les relations avec les pays voisins et à promouvoir vigoureusement la coopération et l'intégration régionales. Il a ainsi fait des efforts notables pour relancer les relations diplomatiques et forger des alliances dans la région.

36. Le 8 mars, le Président Tshisekedi a nommé Claude Ibalanky au poste de coordonnateur du Mécanisme national de suivi, qui est chargé de superviser la mise en œuvre des engagements pris par le pays. Il a ensuite affirmé que son gouvernement était fermement résolu à œuvrer en faveur de la stabilité et du développement dans les provinces de l'est du pays, conformément aux objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

## **B. Engagements pris par les pays de la région**

37. La politique d'ouverture régionale du Président Tshisekedi et la réaction favorable de ses homologues ont créé un état d'esprit positif et contribué à instaurer un environnement propice aux initiatives visant à favoriser le dialogue et la coopération entre les signataires de l'Accord-cadre.

38. Le 31 mai, les Présidents de la République d'Angola, de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda se sont réunis à Kinshasa. Les trois dirigeants ont convenu de renforcer la coopération en matière de sécurité entre leurs pays et, à terme, d'associer d'autres leaders de la région aux efforts qu'ils mènent conjointement pour démanteler les groupes armés congolais et étrangers présents en République démocratique du Congo. Ils se sont aussi entendus pour revitaliser la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

39. Lors de cette réunion, les chefs d'État ont également décidé de remettre en état l'axe ferroviaire Kolwezi-Dilolo, qui relie la République démocratique du Congo et la région de Benguela, dans l'ouest de l'Angola, une initiative qui devrait favoriser l'intégration et le développement économiques.

40. Une réunion quadripartite réunissant les Présidents de la République d'Angola, de la République démocratique du Congo, de la République de l'Ouganda et de la République du Rwanda a été organisée le 12 juillet à Luanda à l'invitation du chef de l'État angolais João Lourenço. Les dirigeants se sont mis d'accord pour : a) continuer de renforcer la coopération entre leurs pays, notamment dans les domaines politique et économique ; b) s'efforcer de résoudre les différends entre leurs pays en ayant recours aux mécanismes existants et dans un esprit de fraternité et de solidarité ; c) appuyer les efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique du Congo ; d) contribuer à la lutte contre l'Ebola. Ils se sont également félicités de la volonté politique de l'Ouganda et du Rwanda de poursuivre le dialogue afin de régler leurs différends. Après cette rencontre, le Président Lourenço a dépêché des émissaires en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Le 26 juillet, un émissaire du Président Lourenço s'est entretenu avec le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Lors d'un sommet quadripartite ultérieur tenu à Luanda le 21 août, le Président du Rwanda, Paul Kagame, et le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, ont signé un mémorandum d'accord visant à apaiser les tensions et à rétablir des relations amicales entre les deux pays. Fait important, dans le mémorandum, chacun des pays s'engage à s'abstenir de toute action susceptible de déstabiliser l'autre.

41. Les 16 et 17 juillet, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a coprésidé, avec un représentant de l'Union africaine, la vingt-quatrième réunion du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui s'est tenue à Nairobi. Les membres du Comité ont notamment examiné l'évolution de la situation dans la région et les progrès réalisés dans le renforcement de la coopération en matière de sécurité et de la coopération économique. Ils ont également entamé les préparatifs en vue de la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui doit avoir lieu à Kinshasa en octobre 2019, en s'accordant notamment sur les thèmes devant y être abordés en priorité.

42. Les signataires de l'Accord-cadre ont également fait des progrès dans la coopération transfrontière visant à éliminer les groupes armés illégaux. Le 30 avril, les autorités burundaises ont remis sept rebelles rwandais ainsi que leur matériel à leurs homologues du Rwanda, conformément à l'obligation faite aux États signataires de ne pas accueillir de rebelles et de ne pas soutenir les activités menées par ces



groupes contre un autre État de la région. Les rebelles avaient été arrêtés au Burundi le 8 avril 2019.

43. Pendant la période considérée, la coopération régionale en matière de sécurité a été resserrée grâce aux efforts faits par le Bureau de mon envoyé spécial et le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour consolider les mécanismes de sécurité régionaux, notamment le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le centre conjoint de centralisation du renseignement, ainsi que les initiatives visant à instaurer la confiance décrites au paragraphe 51, auxquelles ont participé les services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda.

### **C. Engagements pris par la communauté internationale**

44. Mon envoyé spécial a tenu des rencontres bilatérales et multilatérales régulières afin d'informer les partenaires internationaux de l'évolution de la situation dans la région et d'assurer un appui cohérent et soutenu à la réalisation des objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le 6 juin, mon envoyé spécial a participé à une réunion du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs à Bruxelles. Les participants ont pris note avec satisfaction des relations qu'il a nouées avec les dirigeants de la région et des initiatives en cours sur la coopération en matière de sécurité et l'intégration économique. Ils ont passé en revue les faits nouveaux survenus dans la région et examiné la meilleure façon de coordonner les messages et les mesures.

45. Un projet transfrontière Burundi-République-Unie de Tanzanie visant à soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et exécuté par le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement, s'est achevé à la fin du mois de mars. Il s'inscrivait dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, qui vise à assurer la conformité des programmes d'aide au développement des Nations Unies avec les objectifs de l'Accord-cadre. Des discussions ont été engagées avec l'Union européenne, avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en vue d'étendre à d'autres zones frontalières ce projet de renforcement de la résilience et d'atténuation des conflits.

46. Le 8 mai, à Bujumbura (Burundi), mon envoyé spécial a assisté, aux côtés du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Chef de la délégation de l'Union européenne, à la première réunion du Comité directeur chargé des projets régionaux soutenus par l'Union européenne. Ces projets, dont la valeur s'élève à 10 millions d'euros, sont exécutés par l'Agence allemande pour le développement et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

47. Le Bureau de mon envoyé spécial a continué de s'efforcer de réunir les fonds suffisants pour financer des projets prioritaires qui permettront de renforcer la coopération entre les signataires de l'Accord-cadre et de s'attaquer aux causes profondes des violences et des conflits dans la région.

## **IV. Mise en œuvre de la feuille de route de mon envoyé spécial**

### **A. Bons offices du Secrétaire général**

48. Pendant la période considérée, mon envoyé spécial a engagé les pays signataires et les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ainsi que

les autres parties prenantes à fournir un appui à sa mise en œuvre et à en assurer la coordination. Il a notamment rencontré des chefs d'État et des hauts fonctionnaires en Angola, au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda. Il les a écoutés pour comprendre comment aider au mieux la région à atteindre les objectifs de l'Accord-cadre, exercé mes bons offices et encouragé les dirigeants à continuer d'œuvrer, comme actuellement, à l'amélioration des relations bilatérales et à l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales.

49. Lors de ses rencontres, mon envoyé spécial a pris note avec satisfaction de la volonté politique renouvelée des dirigeants de la région de resserrer les liens entre leurs pays, de régler les différends par la confiance et le dialogue, de gérer dans un esprit constructif les troubles transfrontaliers et de promouvoir la coopération et l'intégration régionales par divers moyens. Il a encouragé ses interlocuteurs à approfondir la coopération en vue d'appliquer un programme commun axé sur le développement durable et la croissance économique, éléments essentiels à l'instauration d'une paix durable, et les a assurés que l'ONU continuerait de leur apporter un soutien constant en travaillant en étroite collaboration avec les autres garants de l'Accord-cadre. Au cours des rencontres organisées avec les Présidents du Congo et de l'Angola, qui se sont respectivement tenues les 18 avril et 23 mai, mon envoyé spécial a souligné l'importance qu'il y avait d'instaurer la confiance entre les signataires et annoncé que je me tenais prêt à offrir mes bons offices en cas de besoin.

#### **Neutralisation des groupes armés illégaux**

50. Conformément à la décision adoptée à la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, dans laquelle les participants ont demandé de redoubler d'efforts pour neutraliser les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, mon envoyé spécial et ses collaborateurs ont continué d'aider les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à renforcer la coopération régionale contre les groupes armés.

51. Le Bureau de mon envoyé spécial et les autres garants de l'Accord-cadre ont ainsi organisé, en collaboration avec le Mécanisme national de suivi de la République démocratique du Congo, la première d'une série de réunions visant à instaurer la confiance entre les services de sécurité et de renseignement du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. La réunion, qui s'est tenue à Kinshasa les 5 et 6 juin, a permis de procéder à une évaluation commune des activités des groupes armés étrangers opérant dans l'est de la République démocratique du Congo et d'accroître la confiance entre les services de renseignement en vue de favoriser la coopération et la collaboration transfrontières.

52. Les participants ont souligné qu'il fallait faire preuve d'une volonté politique soutenue et prendre des mesures concrètes pour dissiper la méfiance entre les pays touchés par les activités des groupes armés illégaux. Ils ont décidé de créer un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions tendant à renforcer la coopération et le soutien aux opérations menées contre les groupes armés. S'il n'a pas assisté à la réunion, le Gouvernement burundais s'est néanmoins déclaré favorable à cette mesure et s'est engagé à participer aux futures rencontres. Mon envoyé spécial, de concert avec les autres garants, continuera de soutenir cette initiative importante, qui vise à instaurer la confiance et à resserrer la coopération entre les hauts responsables des services de renseignements et de sécurité de la région. Des consultations avec des experts des pays concernés sont en cours.

53. Conscients qu'il importe de disposer de mécanismes régionaux solides pour pouvoir neutraliser les groupes armés illégaux, mon envoyé spécial et ses

collaborateurs ont continué de contribuer à la consolidation des capacités des mécanismes existants en vue de les rendre pleinement opérationnels. À la vingt-quatrième session du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre, mon envoyé spécial a examiné, avec les membres du Mécanisme conjoint de suivi des Forces démocratiques alliées, les conclusions d'une mission effectuée en Ouganda en février 2019 pour évaluer la capacité dudit Mécanisme.

54. Mon envoyé spécial a également appuyé un atelier de renforcement des capacités pour le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenu au Rwanda du 7 au 9 mai. Lors de cet atelier, il a été recommandé de prendre des mesures visant à consolider le Mécanisme conjoint de vérification élargi, notamment par la participation accrue des garants de l'Accord-cadre à la mobilisation des ressources et aux bons offices, l'objectif étant d'accroître l'utilité et l'efficacité de cet instrument de renforcement de la confiance.

### **Rapatriement des combattants étrangers désarmés**

55. Le Bureau de mon envoyé spécial a continué de soutenir le mécanisme de suivi sur le rapatriement des combattants désarmés, qui a été créé par décision du Mécanisme régional de suivi et qui réunit l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda, avec l'appui des garants de l'Accord-cadre. Faisant fond sur la dynamique positive créée par le rapatriement de l'ensemble des anciens membres des FDLR et des personnes à leur charge depuis les camps de transit de la République démocratique du Congo vers le Rwanda, en novembre 2018, les deux Gouvernements ont examiné les moyens d'achever le rapatriement de tous les anciens membres désarmés du Mouvement du 23 mars (M23) présents au Rwanda.

56. Compte tenu de l'importance de la réintégration réussie des ex-combattants des FDLR et du M23 pour l'instauration d'une paix durable dans la région, le Bureau de mon envoyé spécial, ainsi que la MONUSCO et d'autres entités des Nations Unies, est resté attaché à la consolidation des processus et programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les États signataires. Dans ce contexte, le Bureau de mon envoyé spécial poursuivra, aux côtés de la Mission, les efforts visant à favoriser le rapatriement d'un plus grand nombre de combattants des FDLR et de personnes à leur charge depuis la République démocratique du Congo. Il entend également continuer à appuyer la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration, agissant en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

### **Appui au dialogue et aux processus politiques**

57. Lors d'une visite effectuée à Kinshasa du 14 au 18 avril, mon envoyé spécial et ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo ont rencontré le Président Tshisekedi ainsi que de hauts responsables gouvernementaux. Mon envoyé spécial a salué l'engagement pris par le Président d'accorder la priorité à la stabilisation des provinces orientales, notamment en renforçant les liens avec les pays voisins afin de s'attaquer conjointement aux problèmes de sécurité, et l'a encouragé dans cette voie. Le Président a confirmé son intention de promouvoir l'intégration régionale, qui est le vecteur d'une paix et d'un développement durables. Mon envoyé spécial a pris note de la constitution des organes législatifs en République démocratique du Congo à la suite des élections législatives de décembre 2018 ainsi que des pourparlers en cours concernant la composition du gouvernement. Il a appelé à la formation rapide d'un gouvernement inclusif qui présente une composition équilibrée sur le plan des sexes et qui soit en mesure de répondre aux attentes du

peuple congolais et de résoudre les difficultés politiques et les problèmes de sécurité que connaît le pays.

58. Mon envoyé spécial a poursuivi ses activités de sensibilisation lors d'une visite à Goma (Nord-Kivu) les 16 et 17 mai, où ses échanges avec les autorités provinciales et locales et des organisations de la société civile ont révélé qu'une action gouvernementale décisive et urgente s'imposait pour rétablir l'autorité de l'État et protéger les civils.

59. En étroite coordination avec mon envoyé spécial pour le Burundi, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs s'est rendu à Bujumbura (Burundi) du 6 au 9 mai pour s'entretenir avec de hauts responsables gouvernementaux et des acteurs régionaux et internationaux de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays. Dans la perspective des élections législatives devant avoir lieu en mai 2020, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a rappelé à ses interlocuteurs qu'il importait que le scrutin soit crédible et inclusif. Lors d'une réunion avec mon envoyé spécial, le Ministre burundais des affaires étrangères, Ezechiel Nibigira, a souligné qu'il fallait tirer parti du transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo pour progresser sur la voie de la neutralisation des forces déstabilisatrices qui sévissent dans l'est du pays et qui menacent la stabilité régionale et minent la confiance entre les pays de la région.

60. Lors de consultations tenues à Bujumbura avec de hauts responsables gouvernementaux de la région et de hauts représentants de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Union européenne, mon envoyé spécial a demandé que le dialogue en cours au Burundi fasse l'objet d'un appui concerté.

### **Promotion des femmes et de la paix et de la sécurité**

61. Comme suite aux missions de solidarité menées en 2018 par le Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, le Bureau de mon envoyé spécial, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation de l'Union africaine (FemWise-Africa), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a facilité les visites de suivi effectuées par le Conseil consultatif au Burundi du 5 au 7 juin et en République démocratique du Congo du 9 au 12 juin.

62. Au Burundi, la délégation a rencontré de hauts responsables gouvernementaux et, lors d'un entretien, a demandé à la Première Dame, Denise Nkurunziza, de poursuivre ses efforts visant à unir les femmes burundaises de tous les secteurs de la société. Le Conseil consultatif a également souligné l'importance que revêtaient la paix et la cohésion nationale et affirmé qu'il fallait assurer la participation de tous, en particulier des femmes, aux élections qui doivent avoir lieu en 2020.

63. En République démocratique du Congo, la délégation a notamment rencontré Félix Tshisekedi, la Présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, et Sylvestre Ilunga Ilunkamba. Tous les interlocuteurs se sont engagés à remédier aux dispositions discriminatoires – en particulier à l'égard des femmes – qui figuraient dans la législation nationale. Le Président Tshisekedi a informé la délégation de ses échanges avec le Président du Rwanda et de leur volonté commune de renforcer la participation des femmes à la prise de décision dans les domaines politique et économique. Des réunions ont également été organisées avec des dirigeantes politiques et des représentantes de partis politiques et d'organisations de la société civile du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, lesquelles ont demandé un appui pour que les

institutions nationales puissent promouvoir l'état de droit et la justice, compte tenu en particulier des besoins des femmes.

64. Le Bureau de mon envoyé spécial a également poursuivi sa collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires aux fins de la mise en œuvre des décisions prises à la réunion des ministres de l'égalité femmes-hommes tenue à Kampala le 23 novembre 2018, notamment celles relatives au Plan d'action régional pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

#### **Action relative aux déplacements de population**

65. Les démarches engagées par mon envoyé spécial en faveur d'une action concertée visant à remédier à la situation des réfugiés dans la région a contribué à la tenue, à Kampala du 5 au 7 mars, d'une réunion régionale de haut niveau des ministres chargés des questions relatives aux réfugiés. Les participants ont convenu qu'il était urgent de s'attaquer aux causes des déplacements forcés, de mobiliser des fonds pour répondre aux besoins humanitaires des populations déplacées et de mettre en œuvre des solutions durables, en accordant une attention prioritaire aux personnes réfugiées de longue date. Ils ont également demandé à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs d'élaborer une stratégie et un plan d'action en vue de promouvoir des solutions durables pour les réfugiés de la région. Le Bureau de mon envoyé spécial travaille, en collaboration avec le HCR, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires, à favoriser la mise en œuvre des textes issus de cette réunion.

66. Par ailleurs, le Bureau de mon envoyé spécial a contribué aux travaux de la Conférence ministérielle sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs, organisée conjointement par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le HCR et accueillie par le Gouvernement kényan le 18 avril, qui a donné lieu à l'adoption du Plan d'action étendu sur l'éradication de l'apatridie (2017-2024).

#### **Coopération judiciaire**

67. Du 13 au 15 mai, le Bureau de mon envoyé spécial, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont organisé conjointement une consultation régionale de haut niveau sur la justice, la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité. Cette rencontre a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, dans laquelle les ministres de la justice de la région des Grands Lacs se sont engagés à renforcer l'état de droit, à promouvoir la justice, à faire respecter les droits de la personne et à mettre fin à l'impunité des violations graves des droits de l'homme. Le Bureau a également continué à collaborer avec les États signataires au traitement des infractions graves transfrontières, en particulier celles liées à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles.

#### **Ressources naturelles**

68. Mon envoyé spécial a continué de soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, l'objectif étant de faire en sorte que ces activités ne présentent plus d'intérêt financier pour les groupes armés et les réseaux criminels. Le 26 avril, en marge du treizième Forum sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais organisé à Paris par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Bureau de mon envoyé spécial a facilité les consultations entre les hauts représentants du Burundi, de la République

démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda sur les moyens les plus efficaces d'accroître l'engagement politique et de convenir d'actions communes pour renforcer la coopération en matière de lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles. Les participants ont souligné qu'il importait de promouvoir un programme commun axé sur l'approfondissement de l'intégration économique. Pour aller de l'avant, ils ont demandé au Bureau de mon envoyé spécial d'élaborer un document de synthèse devant servir de base aux discussions futures entre les pays concernés.

### **Coopération économique**

69. Mon envoyé spécial et ses collaborateurs ont continué de contribuer aux préparatifs de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, qui doit se tenir au Rwanda du 18 au 20 novembre 2019. Les 3 et 4 mai, le Bureau de mon envoyé spécial, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Conseil rwandais de développement ont organisé à Kigali une consultation régionale à laquelle ont participé des représentants du secteur privé, des organismes de promotion de l'investissement, des groupes régionaux de femmes d'affaires et des partenaires de développement. Les participants, ayant considéré les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets examinés lors de la première Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, tenue à Kinshasa en 2016, ont convenu d'axer la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs sur le commerce et l'investissement transfrontières comme vecteurs essentiels de l'intégration économique. Par la suite, le comité d'organisation a convoqué la première réunion de planification à Nairobi les 28 et 29 mai.

70. Mon envoyé spécial a ensuite assisté au douzième Sommet des affaires États-Unis-Afrique, tenu à Maputo du 18 au 21 juin, où il a participé à une table ronde visant à promouvoir une plus grande implication du secteur privé dans la région des Grands Lacs, aux côtés du Premier Ministre de l'Ouganda et du Ministre des affaires étrangères du Rwanda.

71. Compte tenu du souhait de mettre l'accent sur les projets transfrontières à l'occasion de la prochaine Conférence pour l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, et dans le cadre de ses visites de familiarisation dans la région, mon envoyé spécial a rencontré le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des pays des Grands Lacs à Gisenyi (Rwanda) le 17 mai. Cette rencontre a été l'occasion d'examiner en particulier les possibilités de revitaliser la Communauté économique des pays des Grands Lacs et les avantages que la Communauté procurait à ses États membres, notamment en matière de développement d'infrastructures transfrontières. Mon envoyé spécial s'est engagé à aborder la question lors de ses échanges futurs avec les dirigeants du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

## **B. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies**

### **Organisations et mécanismes régionaux**

72. Au cours de la période considérée, mon envoyé spécial a continué d'accorder la priorité à la collaboration et à la coordination avec les organisations régionales. Il a rencontré le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Zachary Muburi-Muita, à Bujumbura le 6 mai, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, à Addis-Abeba le 24 mai. Lors de ces deux réunions, il s'est employé à coordonner les initiatives visant à s'attaquer plus efficacement aux problèmes relatifs à la paix et à la sécurité dans la



région, notamment par la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo, le désamorçage des tensions entre certains pays voisins et la fourniture d'un appui aux processus politiques et aux processus de dialogue en cours. Ces réunions ont été complétées par des consultations régulières au niveau opérationnel avec les organisations et mécanismes régionaux. Le Bureau de mon envoyé spécial est également demeuré en contact étroit avec le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

73. Tout au long de la période considérée, le Bureau de mon envoyé spécial a maintenu un partenariat stratégique avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs aux fins de la mise en œuvre des activités et des programmes liés à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Des efforts conjoints ont notamment été faits pour consolider les mécanismes de sécurité existants, autonomiser les femmes, renforcer la coopération judiciaire, défendre les droits de la personne et promouvoir la coopération économique et les investissements transfrontières.

#### **Coopération avec les autres entités des Nations Unies**

74. Afin d'assurer la cohérence des mesures prises par l'Organisation pour appuyer les processus politiques en cours dans la région, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a régulièrement consulté ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et chef de la MONUSCO, mon envoyé spécial pour le Burundi et mon représentant spécial pour l'Afrique centrale, en vue de coordonner son action avec eux.

75. Dans ce contexte, mon envoyé spécial a assisté à une réunion des chefs de bureau des Nations Unies en Afrique centrale, organisée par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) à Sao Tomé-et-Principe les 12 et 13 avril. En outre, le Bureau de mon envoyé spécial a participé à la quarante-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, facilitée par le BRENUAC et tenue à Kinshasa le 28 mai.

76. Les 10 et 11 juillet, mon envoyé spécial a participé à la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, organisée par le Bureau de lutte contre le terrorisme à Nairobi. Les 12 et 13 juillet, il a participé à une réunion sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique, organisée par le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique, également à Nairobi.

## **V. Observations et recommandations**

77. Au cours de la période considérée, la région des Grands Lacs a été le théâtre d'initiatives et d'évolutions positives. Je suis encouragé par les mesures prises par le Président de la République démocratique du Congo, Felix Tshisekedi, pour renforcer les relations avec les pays voisins, ainsi que par l'action menée par celui-ci et par d'autres dirigeants, notamment le Président de l'Angola, João Lourenço, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et le Président du Rwanda, Paul Kagame, pour renforcer la coopération régionale. J'engage tous les dirigeants de la région à continuer d'appuyer ces efforts.

78. Le dialogue et la coopération sont les meilleurs moyens de régler les différends qui opposent les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et qui sont exacerbés par la menace que constituent les groupes armés

étrangers et l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. C'est pourquoi je me félicite de la tenue, à Kinshasa les 5 et 6 juin, de la réunion sur le renforcement de la confiance, qui a permis aux services de renseignement et de sécurité de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, d'échanger des informations et d'œuvrer ensemble à la neutralisation des groupes armés étrangers qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo. Je me réjouis également de l'engagement pris par le Gouvernement burundais de participer aux futures réunions sur la question. Mon envoyé spécial et ses collaborateurs continueront d'appuyer cette initiative.

79. La région et la communauté internationale doivent mettre à profit l'élan actuel pour surmonter progressivement les obstacles qui s'opposent à la paix et au développement durable. Le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques, notamment par l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, aura pour effet de stimuler le développement social et économique dans l'ensemble de la région.

80. Je salue et soutiens l'action menée actuellement pour renforcer les mécanismes de coopération régionale en matière de sécurité, notamment le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Mécanisme conjoint de suivi de la lutte contre les Forces démocratiques alliées. Je demande à tous les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de s'acquitter de leurs obligations et d'honorer leurs engagements au titre de ces mécanismes afin de mieux les préparer à accomplir leur mandat. Mon envoyé spécial continuera de mobiliser des soutiens à cet égard.

81. Je salue la coopération instaurée entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda dans le cadre du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants étrangers. Je demande instamment aux partenaires régionaux et internationaux d'appuyer l'action menée par la République démocratique du Congo et le Rwanda dans ce domaine et j'engage la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda à accélérer le rapatriement des ex-combattants du M23.

82. Je suis préoccupé par les obstacles qui continuent d'entraver l'exercice des libertés politiques fondamentales et des droits de la personne dans certaines parties de la région des Grands Lacs. Je prie instamment les gouvernements de respecter leurs engagements en la matière, notamment au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et de faire en sorte que toutes les parties prenantes puissent participer à la prise de décision aux niveaux local et national.

83. Je me félicite de la formation d'un nouveau gouvernement en République démocratique du Congo ainsi que des mesures prises par le Président Tshisekedi pour mettre en œuvre les mesures de confiance énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016, notamment la libération des prisonniers politiques et le retour des personnalités politiques en exil. J'engage toutes les parties prenantes congolaises à continuer d'œuvrer en faveur de l'unité nationale et de la consolidation des institutions démocratiques du pays.

84. Je prends note des préparatifs des élections qui doivent se tenir au Burundi en mai 2020. Je demande instamment au Gouvernement et à toutes les parties prenantes de créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et inclusives qui contribuent à une paix, à une stabilité et à un développement durables, dans le plein respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi de 2000.

85. Je me félicite de la poursuite de l'action menée pour promouvoir le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la région. À cet égard, je salue le rôle joué par le Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Je demande à toutes les parties prenantes nationales et régionales de mettre en œuvre le Plan d'action régional

pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, notamment en respectant le quota convenu en matière de participation des femmes aux négociations de paix et de représentation de celles-ci dans les instances politiques d'ici à 2020.

86. Il est indispensable de lutter contre l'impunité pour instaurer la paix et la sécurité et promouvoir le développement. Je suis particulièrement encouragé par l'adoption, en mai 2019, de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance. Je me réjouis également de la collaboration instituée entre les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour traiter les cas de violation grave des droits de la personne, notamment dans le cadre du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs. Le Bureau de mon envoyé spécial continuera d'appuyer ces efforts, en coopération avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

87. Je déplore la poursuite des déplacements forcés dans la région des Grands Lacs. J'engage vivement les gouvernements à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour s'attaquer à cette cause de souffrance et d'instabilité dans la région, notamment en appliquant les recommandations formulées dans le cadre de la réunion régionale de haut niveau des ministres chargés des questions relatives aux réfugiés, tenue en mars 2019, et je demande à tous les partenaires régionaux et internationaux d'appuyer ces efforts.

88. Je me félicite de la consultation facilitée par le Bureau de mon envoyé spécial en vue d'engager un dialogue politique permettant d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles, de freiner l'exploitation et le commerce illicites de ces ressources et d'en faire le moteur d'une prospérité partagée. J'invite instamment les dirigeants de la région à poursuivre le dialogue et demande à la communauté internationale de les soutenir dans cette entreprise.

89. Je tiens à remercier mon envoyé spécial et son équipe de leur appui indéfectible à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.